



# La Lettre d'Alertes

Mai 2018  
n° 49

## ÉDITORIAL

Notre association ALERTES a soutenu la mobilisation des personnels des EHPAD et des Services à Domicile. Suite à l'appel à la grève lancé par les organisations syndicales les 30 janvier et 15 mars 2018, nous avons été reçus au Conseil Départemental de l'Isère par Mme Laura Bonnefoy et à la Fédération de l'ARS Isère par Mme RAT.

Face à la crise dans les établissements pour personnes âgées en perte d'autonomie, Agnès Busyn, ministre de la santé, annonce le lancement d'une vaste réflexion sur la dépendance, ainsi qu'une réforme de la tarification. Elle précise la nécessité de créer 20 000 postes équivalents temps plein pour la partie soins dans les EHPAD.

Plusieurs rapports viennent de paraître, tous relèvent l'urgence de la situation face aux perspectives d'évolution du vieillissement de la population.

*\*Le rapport de la mission parlementaire conduite par les députées Monique Iborra et Caroline Fiat*

*\*Le rapport du Conseil Economique, Social et environnemental « vieillir dans la dignité »*

*\*Le rapport de Pierre Ricordeau de l'IGAS sur la réforme de la tarification dans les EHPAD*

Le président de la République lors de ses interview télévisées annonce l'ouverture du débat national sur le financement de la perte d'autonomie en évoquant, soit la mise en place d'une seconde journée de solidarité soit la création d'un nouveau risque pris en charge par la solidarité nationale.

Notre association affirme depuis de nombreuses années que le maintien de l'autonomie passe par la mise en place d'une prestation de compensation universelle et personnalisée, personne âgées/personnes handicapées, quel que soit l'âge, le projet de vie et le lieu d'habitation de la personne.

**Le financement doit être assuré par la solidarité nationale, dans le cadre d'une nouvelle couverture de protection sociale, 5<sup>ème</sup> risque de sécurité sociale.**

Jacqueline CHAPUIS, Présidente d'Alertes

## IsèreADOM : objectif maintien à domicile



Dans les 30 prochaines années, le nombre de personnes de plus de 85 ans en France devrait tripler, et celui des personnes touchées par les maladies chroniques pourrait doubler.



Il est donc indispensable de trouver de nouvelles alternatives aux solutions de soutien à domicile. Le Département de l'Isère, avec ses partenaires, a lancé l'expérimentation IsèreADOM qui durera deux ans (11/2017 -> 11/2019), avec deux grandes composantes :

**Un volet d'information et d'orientation tout public** comprenant un Numéro Vert gratuit, le 0800 38 00 38, et un site Internet, [www.isereadom.fr](http://www.isereadom.fr).

L'**annuaire** du site recense à ce jour plus de 800 offres de services d'aide à domicile, Points Info Autonomie, associations, artisans...qui interviennent pour adapter le logement, livrer des repas, aider au montage de dossiers, apporter un répit à l'aidant, etc. Sont également renseignées les activités de prévention (ateliers et conférences sur la nutrition, le sommeil, l'activité physique adaptée...). Cette base, enrichie et mise à jour régulièrement par les prestataires eux-mêmes, est vérifiée par les modérateurs de l'équipe projet.

Les opérateurs du numéro vert dédié au bien vieillir à domicile s'appuient sur cet annuaire pour renseigner les isérois et les renvoyer si besoin vers les guichets d'accueil locaux. Ils apportent de plus aux usagers des renseignements sur les dispositifs d'aides existants relatifs à la perte d'autonomie.

**Un volet d'accompagnement personnalisé intégrant nouvelles technologies** (tablette tactile, outils de mesure connectés ...) **et aides humaines** (sanitaires et médico-sociales).

Quatre panels tests font l'objet d'une étude médico-économique, sur quatre territoires distincts : Agglomération grenobloise (urbain), Porte des Alpes (péri-urbain) – Bièvre Valloire (rural) – Vercors (montagne).

- Le **panel 1** s'adresse à tous les isérois retraités de la CARSAT ayant eu un entretien avec un conseiller : un parcours prévention est proposé, avec des recommandations « santé bien-être ».

- Le **panel 2** s'adresse aux personnes « à risque de récurrence de chute » et ayant un plan d'aides.

- Le **panel 3** s'adresse aux personnes « ayant une insuffisance cardiaque », elles sont identifiées par le réseau RESIC.

- Le **panel 4** s'adresse aux personnes « ayant un traitement contre le cancer à domicile », elles sont identifiées par trois centres hospitaliers.

**L'humain avant tout** : Le point central de la prise en charge à domicile est la désignation d'un « référent sentinelle » comme pivot de l'information sur la situation du bénéficiaire. Il peut être le responsable de secteur d'un SAAD, ou un infirmier libéral. L'accord du bénéficiaire et du professionnel sont requis pour tester cette fonction, et une rémunération forfaitaire est convenue avec le Département.

Le référent sentinelle pourra accéder au cahier de liaison numérique du patient mis en place pour la durée de l'expérimentation, analyser les remontées d'informations de la télé alarme, les préconisations médico-sociales des professionnels de santé le cas échéant.

N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Pour en savoir plus : [www.isereadom.fr](http://www.isereadom.fr) et 0800 38 00 38.

Au préalable, le groupe tient à préciser qu'il partage les axes stratégiques de ce projet régional de santé (PRS) tant pour les personnes âgées que pour les personnes en situation de handicap. Par ailleurs, il reconnaît qu'il contient beaucoup de nouvelles avancées mettant en mouvement l'inclusion et une volonté de dynamique de coopération territoriale.

### Cependant, il émet des réserves

**Quant aux moyens financiers** qui seront dégagés, trop souvent, il est noté "suite à redéploiement" ou encore "à moyens constants", ce qui pour nous se traduit en mission difficile, voire impossible.

L'optimisation des moyens a ses limites. Les plateaux techniques des établissements mis à contribution pour épauler les plus petites structures ne doivent pas désorganiser le travail en interne. Par ailleurs tous les moyens développés ne sont pas précisés au-delà de 2020.

**Quant au tout inclusif** : En effet, il ne rejette pas la démarche inclusive mais souhaite qu'elle soit accompagnée de façon adaptée à chacun et que l'accélération vers la désinstitutionnalisation ne pénalise aucune personne qui pourrait rester sans solution ou bénéficier d'une prise en charge tellement parcellaire qu'elle en deviendrait inefficace.

Un effet paradoxal quand on évoque "la réponse accompagnée pour tous ... dans le champ du handicap.

Par ailleurs, le groupe a appuyé très fortement sur la nécessité de formation pour les professionnels d'une part et les aidants familiaux d'autre part, tant pour le domicile que pour ses établissements et ce tout au long de la vie de la personne à accompagner.

Dans un second temps le groupe a partagé la lecture de la synthèse des actions prévues dans le cadre du PRS et relevé plusieurs points.

### Secteur des personnes âgées

#### Concernant la réponse aux besoins spécifiques

\* Sur les PASA (Pôles d'Activité et de Soins Adaptés), le groupe appelle à la vigilance quant au forfait soin insuffisant (4 785€/an/place) et quant à la création de nouveaux PASA sans moyens supplémentaires alors que le bénéfice pour les personnes est reconnu. Le PRS fait ressortir le fait que toute restructuration ou délocalisation d'un EHPAD de plus de 80 places doit faire l'objet d'une intégration d'un PASA mais les moyens alloués sont inexistant lorsque la demande est formulée.

\* Nécessité impérieuse de formation du personnel d'EHPAD si création d'unités spécialisées y compris pour accompagner les malades de Parkinson.

\* L'accent sur la formation, pour la prévention (en particulier pour la bientraitance) implique des moyens en termes de formations diplômantes et promotionnelles (VAE, bourses d'étude, GPEC) qui ne sont pas mentionnées et qui pourtant sont garantes d'une qualité stabilisée dans les structures

\* Le financement des unités spécialisées pour personnes handicapées vieillissantes est inexistant du côté ARS : seuls sont financés par le département 0,50 ETP d'AMP et 0,25 ETP de psychologue pour 14 places, alors que ce public était habitué à + dans les établissements pour PH.

#### Concernant le soutien à domicile

Le renforcement des liens hôpital domicile est nécessaire pour faciliter les retours à domicile dans des conditions décentes : là aussi on ne cerne pas les moyens en réponse.

##### \* Accueil temporaire

Le groupe insiste pour que l'accueil temporaire soit mieux organisé, mieux identifié afin de pérenniser les places voire même créer une structure dédiée uniquement à cet effet. Il manque vraiment des places d'accueil temporaire.

Quelle garantie que les lits d'accueil temporaire (qui permettent en particulier la sortie d'hôpital) ne soient pas détournés de leur vocation (ce qui est souvent le cas) ?

##### \* Accueil de jour

Poursuivre la mise en place d'accueil de jour itinérant dans les territoires ruraux

#### Concernant l'hébergement permanent

Le nombre de places est insuffisant dans la programmation au regard des besoins repérés, le soutien à domicile a ses limites (inadéquation entre le nombre de dossiers en liste d'attente et le nombre de créations de places envisagées)

Il manque des établissements pour personnes âgées dans les zones à forte densité de population.

Les ratios de personnel de référence ne sont pas précisés, pourtant ils sont indispensables pour améliorer la situation actuelle explosive

#### Autres constats

\* La télémédecine dans les EHPAD fonctionne difficilement, faute d'une rémunération suffisante pour les médecins ? manque d'un engagement fort du secteur sanitaire ? et pourtant, elle est appelée à se développer.

\* Le renforcement des liens hôpital domicile est à prévoir pour faciliter les retours à domicile dans des conditions décentes : là aussi on ne cerne pas les moyens en réponse

\* Lutte contre la désertification médicale : le rapprochement exercice hospitalier et libéral n'est pas repris c'est dommage car c'est la seule possibilité dans les territoires ruraux d'assurer une prise en charge des urgences 24/24 dans le cadre de la mise en place des maisons médicales qui vont se déployer comme l'annonce le ministère de la santé

\* Une présence renforcée la nuit dans les EHPAD par des infirmières serait intéressante si on revoit d'une façon globale la prise en charge des urgences.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

### L'association Alertes tiendra son assemblée générale

le Jeudi 31 mai 2018 à 17h30

à la Grange du Château  
à Eybens

suivie du verre de l'amitié



## Projet de la commission Intergénération

Renforcer les liens entre les générations pour un nouveau pacte intergénérationnel notamment par le biais des Cafés des Ages.

### Présentation de la commission

Depuis plus d'une dizaine d'années une commission d'Alertes a travaillé la thématique de l'intergénération, puisque notre société est composée de quatre générations différentes vivant des temps sociaux différents dans un métis'âge dynamique et parfois conflictuel. Certains ont même évoqué une guerre des âges (cf Jérôme Pellessier).

Nous avons des réunions régulières et des publications, journal d'études et bilan d'étape publiés régulièrement.

L'action, au-delà de nos réunions, s'est concrétisée par les Cafés des Ages, dans tout le département, répondant ainsi aux objectifs de la commission et aux différentes demandes qui nous sont parvenues du côté des communes, des CCAS et/ou du monde associatif et des établissements scolaires.

Dans l'agglomération et le département, nous intervenons, entre autres, à Roussillon, Vienne, L'Isle d'Abeau, Voiron, Eybens, Fontaine, Echirrolles, Seyssins, Varcès et Grenoble.

Une première évaluation a été réalisée en lien avec France Bénévolat et à ce jour nous approchons des 80 réunions organisées.

En novembre 2015, un premier bilan a été organisé, comme temps anniversaire avec nos partenaires en présence de la fondatrice de l'association « Vieillir, c'est vivre » à l'origine de cette initiative intergénérationnelle.

La Présidente de la CNSA a présidé notre réunion bilan qui a réuni plusieurs centaines de personnes à Eybens.

Le but de notre démarche est de maintenir les liens et le dialogue entre les générations qui semblent s'être distendus, avec l'évolution des familles contemporaines et les démarches professionnelles des jeunes à travers le pays et même l'Europe (voir parmi les ouvrages publiés ces derniers mois : *Les Seniors ont de l'avenir de Yan de Kerorguen*).

Dans la publication régulière, la Lettre d'Alertes, les comptes rendus sont publiés pour suivre les travaux de la commission.

### Contexte et diagnostic

**Puisque à notre époque quatre générations cohabitent ensemble, le dialogue, la communication entre les âges devient le paramètre du vivre ensemble.**

**L'INTERGENERATION est devenue un phénomène social à part entière, qui s'impose comme mode de vie et donc la question se pose d'un nouveau pacte intergénérationnel, dont les Cafés des Ages sont un des principaux moyens d'action.**

Le constat du chômage des jeunes, l'avenir des systèmes de retraite, la solitude et l'isolement en milieu urbain, la question des relations entre générations et l'avancée en âge et ses conséquences sur le vivre ensemble, sont des enjeux majeurs. Ils nous indiquent que la solidarité entre générations au début de ce XXI<sup>ème</sup> siècle est donc l'occasion de redéfinir et d'organiser une société du métis' âge, où les expériences des uns et des autres doivent être développées et mises en commun en interaction, afin d'ouvrir les différents verrous qui bloquent la société confrontée à une situation démographique inédite, et renforcer les valeurs de la citoyenneté.

### Projet détaillé, les actions

- L'action des cafés des âges doit se poursuivre en réponse aux diverses sollicitations diverses qui nous sont demandées.

- Un rapprochement devra être envisagé avec l'éducation nationale, en passant par la médiation des élus des communes, à convaincre comme cela se déroule à Roussillon, avec le lycée de l'Edit, notre expérience à Varcès avec une classe de troisième, à Grenoble avec le lycée Bordier, et à Eybens avec l'école maternelle du Val (une classe de l'école primaire).

Cela devrait pouvoir être multiplié en d'autres lieux si possible, pour développer le dialogue et la transmission avec les jeunes et les plus âgées.

Au-delà de l'expérience des grands-pères et des grands-mères, avec les goûters en résidences de personnes âgées qui ne sont que le b.a.-ba de l'intergénération.

- le lien collectif avec DIGI, France Bénévolat, Les Petits Frères des Pauvres, Accord' âges- (Préparation d'un film documentaire sur la Transmission en cours), Pays 'Ages (les vieux immigrés), les étudiants en master de gérontologie, le CLC d'Eybens, le CCAS de l'Isle d'Abeau et l'OMR d'Eybens.

- Un lien numérique régulier existe avec Courant d'âges à Bruxelles et nous fournit des idées et des ressources en intergénération et du matériel pédagogique, en lien avec la Fondation du roi Baudouin.

- Un café trimestriel pour les adhérents de l'association sur la thématique de l'intergénération sera organisé.

- Un colloque ou journée d'études à partir d'invité témoin - par exemple entre autres, Serge Guérin, sociologue auteur de plusieurs textes sur l'intergénération (dernier texte publié dans la revue *Éléphant* octobre 17), ou autres personnalités sera organisé en lien avec les élus du secteur personnes âgées et les CCAS.

- Un projet de BD à partir du matériel recueilli lors de nos différents échanges des Cafés des âges pourrait être envisagé afin de sensibiliser les plus jeunes à la nécessité de la transmission du dialogue inter-âges.

- Un court métrage de 20 mn à partir des différents cafés devrait être réalisé.

- Notre participation à la Semaine Bleue annuelle avec différentes communes et CCAS.

**Les bénéficiaires de l'action :** Le public des enfants en milieu scolaire, primaire et secondaire, les personnes âgées des communes, le grand public et les élus locaux.

**Evaluation :** Le nombre d'interventions, le public rejoint, interventions en milieu scolaire, articles de presse.

Evaluation selon le modèle réalisé avec France Bénévolat : cf. notre document intitulé « Evaluation des cafés des âges »

<http://alertes38.org/wpcontent/uploads/2013/08/Evaluation%20des%20cafés%20des%20âges%202005-2012.pdf>



Lâcher de ballons intergénérationnel lors d'un café des âges

### La commission « Domicile »

Contribuer à la qualité du soutien à domicile des personnes avançant en âge notamment en coordonnant l'ensemble des acteurs familiaux, professionnels et associatifs.

Repérer et analyser les conditions de réussite pour un soutien à domicile de qualité en s'appuyant sur un cadre adapté et des moyens dignes des personnes âgées en référence à l'axe 3 du Schéma Autonomie « *Soutenir et favoriser les maintiens à domicile* ».

**Contexte :** La qualité du soutien à domicile de personnes âgées en situation de fragilité dépend de plusieurs facteurs :

L'habitat (cadre de vie) ; les aidants (familles- bénévoles) associatifs. L'aide au répit des aidants, les aidants professionnels ; la coordination entre les acteurs intervenant au domicile (associations d'aide à domicile, médecin généraliste, services sociaux, ...) ; les services de proximité (transports, commerces, santé) ; l'utilisation des nouvelles technologies au service des plus fragiles ; l'offre de soins (en collaboration avec la commission Santé d'Alertes) ; l'offre en Accueil de Jour et en hébergement temporaire (commission Etablissement) ; l'offre d'habitat mutualisant les services.

**Actions :** Recenser les difficultés de l'accompagnement des personnes âgées au domicile ; lister les conditions de réussite ; faire des propositions pour améliorer le soutien à domicile ; faire une enquête sur les besoins et possibilités de bien vivre à domicile auprès des bénéficiaires de l'APA sur un secteur déterminé ; réunir des acteurs du domicile pour repérer « ce qui marche, ce qui ne marche pas », les difficultés rencontrées ; réunir des aidants pour évaluer leurs besoins et cibler la réalité afin d'en tirer des propositions adaptées ; organiser des Assises du soutien à domicile en lien avec le Département ; évaluer les habitats regroupés.

**Les bénéficiaires :** D'abord les personnes âgées à domicile, leurs familles, plus globalement les acteurs de la santé et du médico-social, le CD38, le CDCA, et l'ARS.

### La commission « Etablissements »

La Commission poursuit son travail de sensibilisation sur le fonctionnement ou dysfonctionnement des EHPAD.

Les membres de la commission ont participé avec Alertes à la Manifestation Nationale organisée par l'ensemble des organismes syndicaux le 30 janvier 2018, la Présidente Jacqueline Chapuis a

fait partie de la délégation reçue au CDI. De même nous étions présents le 15 mars au rassemblement devant l'ARS, la Présidente étant là aussi dans la délégation reçue par les responsables.

Le 26 février, à la demande d'Alertes nous avons été reçus par Mr Jarry directeur de la MFI (Mutualité française de l'Isère). Nous souhaitions évoquer les problèmes soulevés par les familles de proches résidant dans les EHPAD gérés par la MFI, les familles ayant fortement insisté sur le manque d'écoute et de communication au sein de ces établissements. Mr Jarry a proposé la création d'un groupe de travail chargé de la mise en place de CVS (Conseil de la Vie Sociale) outil de communication entre familles, direction et gestionnaire. Le 13 avril a eu lieu une rencontre rassemblant Mr Jarry, Mme Bourgeois, 2 directeurs d'EHPAD, Alertes et Alma pour fixer les objectifs de ce groupe : modéliser et mettre en place un CVS conforme aux textes, lieu de réflexion entre les différents acteurs : familles, gestionnaire, direction.

La commission a par ailleurs poursuivi son travail d'approche du fonctionnement d'un EHPAD.

Rencontre avec des journalistes pour évoquer les bonnes pratiques d'une communication réussie : comment faire passer le message ? Quel public faut-il privilégier ? Quels supports pour une sensibilisation réussie ?

Préparation de la Manifestation du 30 janvier avec des familles : quels sont les problèmes récurrents qui perturbent la qualité de vie des résidents : pénurie de personnels, absentéisme, manque de formation, familles peu ou pas écoutées... Cet état des lieux est hélas bien proche de celui fait il y a une dizaine d'années où on retrouvait les mêmes doléances !!!

Les membres de la commission ont abordé la question plus technique et souvent méconnue du financement : la Convention tripartite qui sera bientôt obsolète, les CPOM, l'évaluation des GIR et du Pathos.

La dernière rencontre a été consacrée au CVS (Conseil de la Vie Sociale) : Instance prévue par la Loi dans chaque établissement : lecture commentée des textes de loi, ce qui se passe réellement dans les EHPAD, les propositions à faire pour en améliorer le fonctionnement.

La commission est donc toujours bien active ! En général une douzaine de personnes, toutes adhérentes d'Alertes viennent écouter, débattre et échanger sur les thèmes annoncés. Des anciens membres sont partis, des fidèles sont toujours là, des nouveaux arrivent pour prendre la relève !

## Bulletin d'adhésion 2018 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)

Je souhaite soutenir et participer aux actions développées par l'Association **ALERTES**

Monsieur, Madame,.....  
 Fonction.....  
 Tél..... E-mail.....  
 Adresse.....  
 Code postal.....Ville.....

Je joins à mon bulletin d'adhésion un chèque à l'ordre d'ALERTES de :

- 15 euro** (adhésion individuelle)
- 40 euro** (adhésion de mon association)
- 75 euro** (adhésion de soutien)
- ... **euro** ( autre montant)

Fait le : .....

Signature :

### Alertes

La Grange du Château 8, rue du Château  
 38320 Eybens  
 tél 04 76 24 08 63

Notre site internet  
[www.alertes38.org](http://www.alertes38.org)

Notre courriel  
[contact@alertes38.org](mailto:contact@alertes38.org)

